

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 15

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les administrations cantonales. Toute demande doit être adressée aux autorités communales ; la voie de service étant commune, canton, Centrale fédérale.

Il est urgent de préparer le plus rapidement possible un nombre suffisant de projet permettant une mise en chantier immédiate des constructions dès que le besoin s'en fera sentir. Un certain nombre d'études achevées sont certainement déjà à la disposition des autorités, il s'agit de projets dont l'exécution a été retardée par suite de la mobilisation. Mais il serait dangereux de ne pas s'armer dès maintenant pour la suite. Le Comité central a conseillé aux sections qui ne l'avaient pas encore fait de constituer un petit groupe d'étude, si possible paritaire, avec les représentants des autorités, afin de mettre au point ces questions dans leur rayon d'action respectif¹. Il est bien évident que des mesures d'une toute autre envergure s'imposent. Le Comité central ne manquera pas de suivre cette question et de défendre, à côté des intérêts généraux, ceux des professions techniques intéressées en toute première ligne aux mesures concernant la création de possibilités de travail.

Zurich, le 22 juillet 1940.

P.-E. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Appareils et procédés pour économiser le combustible dans les chaudières de chauffage central, par M. le Dr O. Stadler. — Communication du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux. — Etude publiée dans la revue « Heizung und Lüftung », juillet-août 1940.

En complément de l'article que nous publions par ailleurs et se rapportant à la combustion du bois dans les installations de chauffages centraux, nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt de l'étude mentionnée ici. Selon l'auteur lui-même, le but de cette communication n'est pas de décrire les appareils actuellement sur le marché et les procédés déjà connus mais plutôt d'en discuter les principes.

L'économie des combustibles peut être obtenue de différentes manières : en améliorant la combustion (dispositif pour adduction d'air secondaire, emploi de poussières économiques), en utilisant des appareils tendant à égaliser les oscillations du tirage, en appliquant des procédés permettant d'adapter aux besoins de chaleur la surface de chauffe de la chaudière et la surface de la grille, en tamisant les cendres et en brisant les scories, etc.

Les avantages de ces divers moyens sont exposés en détail par M. Stadler, qui, en définitive arrive à la conclusion que l'économie réalisée n'atteint généralement pas la valeur de 20 % à 40 % parfois garantie par ceux qui préconisent les procédés en question. Cela s'explique en partie par le fait que lors des essais et lors du montage des nouveaux appareils on effectue très souvent une révision de l'installation de chauffage et une instruction nouvelle du personnel en service ; révision et instruction qui, indépendamment des procédés et appareils nouveaux, semblent jusqu'à preuve du contraire, être pour une bonne part dans l'amélioration constatée.

Die Wechselrichter und Umrichter, par W. Schilling. Éditeur : R. Oldenbourg, Munich et Berlin, 1940.

L'emploi des soupapes électroniques ou redresseurs à grille polarisée dans le but de transformer du courant continu en courant alternatif, ou du courant alternatif d'une certaine fréquence en courant alternatif d'une autre fréquence est généralement peu connu.

¹ La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (section S. I. A.) a constitué à cet effet un comité présidé par M. A. Pilet, architecte et composé en outre de MM. F. Gilliard, Ch. Thévenaz, J.-P. Vouga, architectes, P. Ogey et E. Thévenaz, ingénieurs. M. J. Peitrequin, directeur des travaux, représente au sein de ce comité les autorités lausannoises. Ce comité est également entré en contact avec les autorités cantonales et avec les autorités communales des principales villes du canton. (Réd.).

Dans le livre présenté par M. Schilling, l'auteur, considérant comme connu le redresseur ou la soupape fournissant du courant continu, aborde son sujet par l'étude des soupapes électroniques à grille polarisées (mutateurs) et met à la portée de l'ingénieur le moyen de se familiariser avec ces appareils qui rentrent dans ce que la science électrotechnique offre de plus nouveau.

L'ouvrage présente d'une façon claire et sans emploi de moyens mathématiques trop difficiles les nombreuses applications de ces appareils.

Quoique de lecture un peu ardue — et cela parce que le sujet sort un peu des notions courantes — il constitue une documentation que tout ingénieur appelé à s'occuper de ces appareils consultera avec fruit.

Une bibliographie très volumineuse termine cet ouvrage et permet au lecteur de se reporter aux travaux initiaux.

E. JUILLARD.



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH.
Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

423. *Ingénieur diplômé*. Installation de chauffages, chaudières. Nord-Ouest de la Suisse.

431. *Technicien en « radio »*, détenteur de la concession fédérale. Dépannages, réparations et montage d'appareils. Visite de la clientèle. Suisse orientale.

433. *Ingénieur électricien diplômé*, de même *technicien électricien diplômé*. Construction d'appareils disjoncteurs. Fabrique de Suisse orientale.

435. *Constructeur*. Fours industriels. Projets et construction. Suisse orientale.

437. *Technicien mécanicien diplômé*. Appareils et réservoirs en tôle. Elaboration de projets. Nord-Ouest de la Suisse.

439. *Ingénieur mécanicien diplômé*. Thermo-dynamique. Pratique de la construction. Suisse orientale.

441. *Ingénieur ou technicien*. Soudure électrique. Vente d'électrodes en Suisse centrale.

443. *Technicien mécanicien*. Construction de chaudières. Suisse orientale.

449. *Chimiste*, éventuellement *ingénieur mécanicien*. Boissons ou produits alimentaires. Laboratoire et exploitation, demandé en qualité de chef de fabrication. Utilisation des fruits. Suisse orientale.

451. *Jeune dessinateur-mécanicien*. Appareils thermo-électriques ou électriques. Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros: 93, 119, 399, 401.

Section bâtiment et génie civil.

474. *Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil*. Travaux de piquetage et levés.

478. *Technicien en génie civil diplômé*. Béton armé, calculs, bureau et chantier. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

482. *Ingénieur civil diplômé*. Direction de travaux, installations de chantiers, etc. Engagement d'une certaine durée. De préférence officier de l'armée suisse. Suisse centrale.

484. *Ingénieur constructeur ou technicien en bâtiment*, diplômé d'une école technique et disposant de quelques années d'expérience de bureau et de chantier. Elaboration d'un projet de fabrique avec halle et maison d'habitation, et, dans la suite, pour la direction des travaux de chantier. Bon dessinateur, installations sanitaires et de chauffage, canalisations. Age : jusqu'à 38 ans, de préférence célibataire. Entrée au plutôt. Ville de moyenne grandeur de Bavière (Allemagne). Langue allemande indispensable.

486. *Technicien en génie civil ou en béton armé*. Quelques années de pratique. Bureau d'ingénieur de Zurich.

Sont pourvus les numéros: 406, 410, 442, 470.